Valorisation des fenêtres en déchèterie

Organom

Auteur :

Norelan, 231 Avenue de Parme Cs 60127
1000 Bourg-en-Bresse
Voir le site internet
Aude Cartoux
a.cartoux@organom.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Suite à une dynamique importante des rénovations des logements privés sur le territoire, la communauté de communes des Rives de l'Ain - Pays de Cerdon (CCRAPC) a constaté une augmentation des quantités de fenêtres apportées dans les bennes encombrants des déchèteries.

Afin de détourner de l'enfoussiement un flux valorisable, une fois démentelé, la collectivité a décidé d'expérimenter une opération de démantèlement des fenêtres en interne, avec le soutien d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Réduire les tonnages encombrants par une meilleure valorisation des déchets tout en optimisant les coûts.

- Valoriser le flux grandissant de fenêtres à un coût acceptable.

- Sensibiliser les usagers à l'enjeu de la valorisation des encombrants.

Résultats quantitatifs

Une quantité estimée à **27,3T de fenêtres valorisées en 2019**, représentant une réduction de 4% des tonnages encombrants.

60% mis en bois traité, 10% dans la benne PVC, 30% (vitres) avec les déchets inertes.

Des économies induites sur les coûts de traitement supérieures au coût de démantèlement.

Résultats qualitatifs

Des agents de déchèterie impliqués concrètement dans le dispositif, et ainsi davantage sensibilisés aux enjeux de valorisation des encombrants.

Une bonne appréhension du dispositif par les usagers qui comprennent les enjeux.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Les fenêtres sont stockées sur un espace dédié sur les 3 déchèteries (consigne donnée aux usagers)

L'ACI intervient régulièrement sur sites, pour démanteler les fenêtres.

L'opération consiste à enlever ou casser les vitres, qui sont jetées dans la benne gravats. Le montant des portes ou fenêtres est jeté soit dans la benne bois traité, soit dans la benne PVC.

Planning

Démarrage de l'expérimentation en octobre 2018 (données 2018 non prises en compte dans le présent bilan).

D'octobre à décembre 2018 : test de la faisabilité technique de l'opération (stockage et démantèlement des fenêtres).

Poursuite de l'opération durant toute l'année 2019.

Suite à un bilan positif de l'opération, poursuite en 2020.

Moyens humains

2 à 4 personnes de l'ACI pour le démantèlement + le gardien de la déchèterie pour orienter et sensibiliser les usagers

Moyens techniques

Des EPI adaptés à ce chantier (visières, gants et tabliers anti-coupures, manchettes de protection, et bien sûr chaussures de sécurité).

De simples massettes, petit outillage.

Des tréteaux, une couverture.

Le démantèlement s'effectue directement en déchèterie, près des bennes gravats en dehors des horaires d'ouverture.

Partenaires mobilisés

Service Déchets de la CCRAPC : responsable, référent technique, agents de déchèterie.

Atelier Chantier d'Insertion : partenariat avec une entreprise d'insertion (EIJAA)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Existence d'un Atelier Chantier d'Insertion partenaire de la CCRAPC.

Une bonne coordination entre agents de déchèterie, référent technique CCRAPC et encadrant de l'ACI.

Espace suffisant pour stocker les fenêtres durant une à deux semaines.

Difficultés rencontrées

Il manque à ce jour un espace matérialisé, pour le stockage des fenêtres.

Ceci peut poser un problème, lorsque le stock devient important, ou si les premières fenêtres sont mal positionnées.

Recommandations éventuelles

Avoir des EPI (équipements de protection indiviuelle) complets obligatoires et préparation adaptée du chantier pour éviter toute coupure ou micro-coupure.

Mots clés

RECYCLAGE DES DECHETS | DECHET ENCOMBRANT

Dernière actualisation

Avril 2023
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Elsa THOMASSON
elsa.thomasson@ademe.fr
Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes